



IMAD

Les Aides à domicile montent au créneau

Les Aides à domicile de l'IMAD s'organisent et déposent un préavis de grève pour demander une meilleure reconnaissance de leur métier.

Salaires • Les Aides à domicile de l'IMAD se mobilisent depuis des mois pour exiger une actualisation de leur cahier des charges et une réévaluation de leur fonction. Elles ont mandaté les syndicats SIT et SSP pour la défense de leurs intérêts. Leurs revendications sont soutenues par 92 % des Aides à domicile, qui ont signé une pétition dans ce sens. Le 28 novembre 2023, une journée d'action a été largement suivie: les Aides à domicile se sont habillées en noir et ont porté un badge «AD: un métier à valoriser». Malgré tout cela, la direction de l'IMAD a refusé de manière répétée d'entrer en négociation, sous prétexte de la création dans un avenir non défini d'une nouvelle fonction d'auxiliaire en soins. Cela ne répondrait absolument pas aux revendications du personnel, et les Aides à domicile réunies en Assemblée générale ont donc voté un préavis de grève d'une demi-journée pour le 11 décembre 2023. Leur mobilisation est exemplaire, nous devons toutes et tous les soutenir!

UN MÉTIER À REVALORISER

Les Aides à domicile sont actuellement en classe 6 de l'échelle des traitements de l'État de Genève, soit une des plus basses, alors que les livreur-euse-s de repas sont en classe 8, par exemple. Leur travail est très astreignant tant sur un plan physique que psychologique, et d'une importance centrale pour le maintien à domicile – sur lequel les autorités misent pour des raisons de coûts et de manque de places dans les structures collectives. Une classe salariale aussi basse est donc injustifiable. Une fois encore, il s'agit d'un métier de soin à la personne, fortement féminisé, qui n'est pas considéré à sa juste valeur.

UNE FONCTION ESSENTIELLE

Les Aides à domicile jouent pourtant un rôle central

>> SUITE PAGE 4

CRÈCHES

Créer plus de places et les rendre accessibles à l'ensemble des parents, un débat qui avance à reculons.

5

PRÉVOYANCE

Pas de renchérissement dans l'AVS, mais 500 millions d'optimisation fiscale pour les hauts revenus. Voilà en substance la politique de prévoyance menée par le Conseil fédéral.

7

L'ADDITION

Qui paie quoi en Suisse? Rubrique qui tord le cou du discours patronal et libéral. Ce mois-ci, on fait le point sur les augmentations de salaire 2024.

8-9

SERVICES PUBLICS

Postes insuffisants, indexation trop faible, et projets de lois qui menacent prestations et conditions de travail: trois raisons de poursuivre la lutte.

10

RESTAURATION

Député et patron de Swisscanonica, Vincent Canonica a annoncé avoir déposé plainte contre ses employé-e-s, qui avaient témoigné de leurs conditions de travail.

11

HÔTELLERIE

Les femmes de chambre veulent en finir avec la précarité. Elles ont présenté leur manifeste aux médias, et se préparent à faire campagne pour améliorer leurs conditions de travail.

12

Billet de la présidence

Nous voici bientôt arrivé-e-s au terme de l'année 2023 qui a succédé à la désignation d'un nouveau comité SIT à la suite du congrès.

Nous aurons siégé 10 fois dès décembre 2022 avec une participation moyenne¹ de 20 membres titulaires ou suppléant-e-s sur les 23 titulaires nommé-e-s que compte le comité (40 au total avec les suppléant-e-s). Autant dire qu'avec un quorum de 2/3 des membres (art. 16.10 de nos statuts), soit 16 personnes, nos décisions ont été prises avec une assise confortable oscillant entre minimum 17 et maximum 26 personnes.

C'est extrêmement réjouissant de pouvoir compter sur une telle participation qui a contribué vivement à l'enrichissement des discussions tenues lors des séances. Je tiens à saluer ici cet accompagnement mutuel de tous et toutes, membres titulaires ou suppléant-es, des sec-teurs ou des commissions, cela nous aura permis de mener à bon port notre syndicat !

Avec une composition de 40 % de femmes et de 60 % d'hommes et avec la volonté de favoriser une prise de parole libre, ouverte et plurielle, le comité s'est penché sur des sujets aussi divers que: son fonctionnement, des prises de position lors de votations, formations diverses, enjeux syndicaux d'actualité, ouverture du fonds de grève, bilans d'actions sectorielles ou intersyn-dicales, vote du budget, validation des comptes annuels ou traitement de dossiers de ressources humaines... sujets préparés en amont par le secrétariat syndical qui accomplit un travail à saluer ici aussi !

Les prochaines rencontres continueront après la pause de fin d'année, pour lesquelles l'intelli-gence collective d'un militantisme engagé sera toujours le bienvenu.

Je termine ces quelques lignes de remercie-ments par une anecdote sur le siège de nos ren-contres: la rue des Chaudronniers 16. Autrefois rue des Peyrolliers (chaudronniers en occitan), puis, en 1745, rue Saint-Antoine, le nom actuel est apparu entre les 18^e et 19^e siècles. C'est là qu'étaient établis les artisans qui faisaient ou qui vendaient des chaudrons et qui n'avaient pas le droit de s'installer ailleurs, en raison du ca-ractère particulièrement bruyant et des risques d'incendie de leur activité.

Alors bonnes fêtes, belle année et attention aux bougies ! 

Diego Cabeza



1 J'écris ce billet alors que le comité de décembre n'a pas encore eu lieu.

SOMMAIRE

ÉDITO

Joyeux Noël **p3**

ACTUALITÉS

Mettre fin au massacre et à l'occupation **p4**

Oppositions bourgeoises au financement des crèches **p5**

NON aux monstres projets autoroutiers **p6**

Pas d'impact significatif sur le chômage **p6**

Nouvelles déductions fiscales pour le 3^e pilier ? **p7**

L'ADDITION

Un verre d'eau à moitié plein **p8**

Tour d'horizon **p9**

SECTEURS

Résistons aux attaques de la droite **p10**

Des aides-soignant-e-s et des ASA remplacé-e-s par des agent-e-s hôteliers-ères **p10**

Canonica veut museler syndicats et employé-e-s **p11**

Femmes de chambre en ordre de bataille **p12**

Départs anticipés enfin possible pour les fonctions pénibles ? **p12**

Victoire syndicale contre le Conservatoire populaire **p13**

EN ACTION

On lâche rien **p16**



HORAIRES

La réception téléphonique est ouverte du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h au 022 818 03 00

Les contacts par e-mail sont à privilégier: sit@sit-syndicat.ch

PERMANENCES DU SIT

Construction, parcs et jardins, nettoyage

Permanences physiques:

mardi de 15 h à 18 h et jeudi de 16 h à 18 h 30

Tertiaire privé

(Régies, agriculture, hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)

Permanences physiques: mardi de 14 h à 17 h, mercredi de 9 h à 12 h et jeudi de 14 h à 17 h

Santé, social, secteurs public et subventionné

Permanences physiques: mardi de 9 h à 12 h et mercredi de 14 h à 17 h

Salarié-e-s sans statut légal

Permanence téléphonique: lundi de 15 h à 17 h au 022 818 03 00

Permanence physique: mercredi de 14 h à 17 h

Service des impôts pour les membres uniquement

Le service des impôts du SIT continue de répondre aux membres au 022 818 03 20 ou impots@sit-syndicat.ch

Permis C anticipé

Permanence physique: lundi 18 décembre de 16 h à 19 h

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

Permanences physiques (inscriptions):

Rue de Montbrillant 38, lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 13 h.

Permanences téléphoniques: lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h au 022 818 03 33

FERMETURES DE FIN D'ANNÉE

Le secrétariat du SIT et sa caisse de chômage se-ront fermés du 25 décembre au 2 janvier inclus. Réouverture mercredi 3 janvier.

Attention, certaines permanences ne repren-dront que la semaine suivante.

CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers
case postale 3135, 1211 Genève 3
tél.: +41 (0) 22 818 03 00
fax: +41 (0) 22 818 03 99
courriel: sit@sit-syndicat.ch
web: www.sit-syndicat.ch



Joyeux Noël

C'était en 2015, à la veille de Noël, nous déposons le référendum contre la loi de « personal stop » adoptée quatre semaines plus tôt par la majorité PLR-PDC-UDC-MCG du Grand Conseil, muni de 21 000 signatures. La suite ? Le MCG a implosé, « tuant le père » Eric Stauffer et ses plus proches lieutenants anti-services publics primaires, pour ensuite changer de position et voter en février de l'année suivante, avec la gauche, l'abrogation de cette loi marquée du sceau de l'infamie, et, il faut bien le dire, du plus stupide dogmatisme dont la droite genevoise sait parfois faire preuve. Une victoire éclatante du personnel mobilisé de la fonction publique et secteur subventionné, et de la solidarité exprimée par de nombreuses associations, collectifs ou « simples » citoyen-ne-s heurté-e-s par l'entreprise de dévastation du service public que la majorité de droite tentait alors de mettre œuvre.

Huit ans plus tard, après une victoire électorale décrochée à la faveur de la démobilisation de la gauche, d'alliances nauséabondes à droite et de réflexes de replis et de conservatisme face aux crises, cette droite bête et méchante se sent à nouveau pousser des ailes. Elle a ouvert la saison des cadeaux de Noël déjà en mai, en se servant sans vergogne dans le PAV pour offrir (à bas prix) aux milieux immobiliers de grosses parts du gâteau qui devaient jusque-là être réservées à des logements sociaux. En juin, elle s'en prend aux conditions de travail des crèches pour affranchir des règles en vigueur une poignée d'entreprises privées refusant de les appliquer. En septembre, la voici qui torpille le plan climat cantonal tout en allant quémander à l'État un subventionnement pour la rénovation des bâtiments, tandis que les loyers prennent une nouvelle fois l'ascenseur et que cette même droite lance à Berne une offensive inouïe contre la protection des locataires. Et en novembre, elle remet le « personal stop » sur le métier en votant deux projets de lois destinés

à trancher à la hache dans les emplois publics et les prestations à la population. Deux projets de lois tant outranciers dans la forme (après les « emplois improductifs » du PLR Cyril Aellen durant la campagne sur « 1000 emplois », voici la fonction publique qui souffrirait d'« obésité morbide » selon son collègue de parti Yvan Zweifel) que dans le fond : leurs adoptions rendraient le Canton à tel point ingouvernable que même le Conseil d'État de droite s'y est opposé en suspendant provisoirement leur traitement parlementaire.

Un « personal stop » que cette même droite a déjà mis en application en commission des finances, en supprimant du projet de budget 2024 la moitié des postes supplémentaires que le Conseil d'État pourtant issu majoritairement de ses rangs estime nécessaire pour permettre à l'État de fonctionner. « S'il manque du monde dans le service A, yaka aller le prendre dans le service

« Le « personal stop » rendrait le Canton à tel point ingouvernable que même le Conseil d'État à majorité de droite n'en veut pas »

B », assène le spécialiste en diététique. Et les 70 postes d'enseignant-e-s coupés, on va aller réquisitionner quelques agent-e-s de détention de Champ-Dollon pour les remplacer ? Sauf que comme la droite coupe aussi dans l'office des

bâtiments, on ne peut même pas rédiger l'appel d'offre pour monter des barreaux aux fenêtres des écoles. Pas grave, le service juridique de l'OCE arrivera bien à s'en occuper, non ? Le trait est un peu forcé, mais à peine. Il témoigne surtout du niveau de mépris, tant sur le fond que sur la forme, que cette droite nourrit à l'égard du service public.

Certes, nous ne sommes plus en 2015, et le niveau de révolte et de mobilisation du personnel est, il faut bien l'admettre, en retard. Mais une mobilisation peut se reconstruire, et le lancement du référendum contre ces deux lois, si la droite les adopte, nous en donnera l'occasion rêvée. Que la droite nous fasse donc ce cadeau de Noël, elle pourra compter sur nous pour le renvoyer à l'expéditeur. ♦

Davide De Filippo

ISRAËL-PALESTINE

Mettre fin au massacre et à l'occupation

Le SIT condamne avec fermeté le massacre à large échelle en cours à Gaza, que même l'action assimilable à des crimes de guerre du Hamas du 7 octobre dernier ne saurait justifier.

Solidarité internationale • Il faut appeler un chat un chat. Le massacre et la prise d'otages perpétrés par la branche armée du Hamas le 7 octobre dernier est une action assimilable à des crimes de guerre, et doivent être condamnés comme tels. Et l'on ne saura non plus passer sous silence le fait que le Hamas n'est pas la plus démocratique, progressiste et féministe des organisations que l'on connaisse, bien au contraire. Mais cela ne justifie pas qu'un territoire – occupé – soit rasé au sol, des familles entières massacrées, jusqu'au cœur des hôpitaux, écrasées sous les bombes, privées de soins, d'eau, de nourriture, et depuis des décennies, d'avenir. Un tel déferlement de violence aveugle n'éradiquera pas la guerre, mais au contraire la nourrit.

POUR UN CESSEZ-LE-FEU

Bien évidemment, un mouvement syndical qui porte aussi les valeurs de solidarité internationale entre les peuples face à l'oppression ne peut qu'appeler à un cessez-le-feu immédiat, et surtout, à notre niveau, à s'offusquer des prises de position du conseiller fédéral Ignacio Cassis consistant à justifier les massacres en cours au nom d'un prétendu « droit d'Israël à se défendre ». Car cette doxa ne fait



© DR

que légitimer et perpétuer le conflit israélo-palestinien, et occulter le fait que derrière la notion de « territoires occupés », il y a un occupé et un occupant, et que c'est ce rapport de domination qui constitue le terreau de la violence. De plus, plutôt que de couper le financement à trois ONG actives dans le domaine des droits humains en Israël et en Palestine, la Suisse devrait plutôt

cesser toute forme de commerce qui alimente la guerre et agir en faveur d'une paix juste et durable.

L'OCCUPATION PERPÉTUE LA VIOLENCE

L'occupation est l'expression d'un régime d'apartheid imposé par les forces politiques et militaires réactionnaires au pouvoir en Israël. Celui des humiliations quoti-

diennes, des murs érigés au milieu des champs et des localités, qui séparent les êtres humains, qui rallongent le chemin de l'école de dizaines de kilomètres à parcourir à pied, et qui bouche la vue sur cette vallée autrefois si belle. C'est celui des arrestations et des détentions arbitraires, y compris d'enfants, celui d'un père assassiné par un colon au pied d'un olivier, celui d'une mère bousculée par un militaire à un checkpoint parce qu'elle va chercher de l'eau, celui des punitions collectives, des maisons rasées pour un caillou lancé sur un véhicule blindé. Les Palestiniens ne vivent dans une prison à ciel ouvert, la plupart sans travail, privé-e-s de dignité, de toute perspective, et de tout autre sentiment que la colère.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir la solution pour mettre fin à cette spirale infinie de la violence. Mais une chose est sûre, ce n'est pas en fermant les yeux sur l'oppression qu'on le fera. ♦

Davide De Filippo

CONTRE L'ANTISÉMITISME ET L'ISLAMOPHOBIE

Dénoncer ces mécanismes d'oppression, c'est aussi sortir du discours opposant une population à une autre. Un discours manichéen terreau d'autres fléaux aux antipodes des valeurs du mouvement syndical : l'antisémitisme et l'islamophobie, que ce conflit irrésolu ne fait qu'attiser, qui plus est dans un contexte de progression de l'extrême-droite aux relents fascistes partout dans le monde. Nous y opposons résolument ce qui fait notre ADN, la solidarité entre les travailleuses et les travailleurs de tous les pays, sans discrimination de genres, d'origine sociale ou géographique, de culture ou de religion.

IMAD

Les Aides à domicile montent au créneau

>> SUITE DE LA PAGE 1

dans le maintien à domicile et le soutien aux personnes âgées ou à besoins spécifiques. Mais leur fonction n'a pas été revalorisée depuis plus d'une quinzaine d'années et demeure colloquée dans une des classes les plus basses à l'IMAD. Les Aides à domicile interviennent de manière régulière chez les usagers-ères de l'IMAD pour des prestations d'1h50, fournissant une aide pratique pour le ménage, les courses, ou un accompagnement à un rendez-vous médical.

Les Aides à domicile sont aussi les interve-

nant-e-s de l'IMAD qui passent le plus de temps chez les usagers-ères, ce qui leur permet de développer un lien de confiance et d'observer leur évolution de manière privilégiée. Elles jouent ainsi un rôle clé de transmission d'informations essentielles à leurs collègues soignant-e-s.

ÉVOLUTION DU MÉTIER

Leur métier a beaucoup évolué au fil du temps. En effet, l'IMAD répond aux besoins d'une population qui a changé, comprenant notamment de

plus en plus de situations complexes liées à des pathologies psychiatriques ou des situations d'addiction. Leur cahier des charges s'est ainsi étoffé avec les années : les Aides à domicile sont par exemple invité-e-s aux colloques de réseau (familles, médecins, assistant-e-s sociaux-ales, etc.).

Pourtant, le rôle des Aides à domicile demeure insuffisamment connu et reconnu. Ils-elles ont souvent l'impression d'être les oublié-e-s de l'institution. Par exemple, les Aides à domicile n'ont pas accès aux formations qui leur permettraient d'intervenir en toute sécurité dans certaines situations, notamment avec les pathologies psychiatriques. Ces formations sont en effet réservées aux métiers des soins.

Face à la non-entrée en matière de la direction sur la nécessaire reconnaissance de leur métier, des compétences qu'il nécessite et de la valorisation salariale de ces dernières, les Aides à domicile ont donc décidé de se battre pour que cela change. ♦

Sandra Froidevaux



© Zachary Kadolph

ACCUEIL PRÉSCOLAIRE

Oppositions bourgeoises au financement des crèches

Créer plus de places et les rendre accessibles à l'ensemble des parents, un débat qui avance à reculons.

Analyse • Chaque jour nous découvrons un nouvel article polémique dans la presse concernant l'insuffisance de places en crèche et le financement de l'accueil préscolaire. Tout y passe, sans clarifier vraiment le débat. Pourtant nous faisons face à une évidence. Pour permettre une conciliation entre travail et famille, il s'agit de créer un nombre suffisant de places pour garantir une éducation préscolaire de qualité à nos enfants. La grève féministe l'a encore rappelé le 14 juin dernier, la société et l'économie ne tournent pas sans l'apport décisif du travail des femmes. Il faut donc impérativement trouver de nouvelles sources de financement pour permettre aux mères de se maintenir en emploi.

FREINS À BERNE

Nous avions l'espoir, avec le dépôt de l'initiative fédérale du PS soutenue par les syndicats sur les crèches, que le débat aux chambres fédérales progresserait en direction d'un financement supplémentaire de la Confédération des places en crèche et d'un allègement de la facture pour les parents qui ne devrait pas dépasser 10 % du revenu. Depuis, le Conseil fédéral a balayé cette initiative en maintenant qu'il appartient aux cantons et aux communes de financer l'accueil préscolaire et qu'il ne désire pas augmenter son

soutien. Une votation populaire devra trancher.

Le Conseil national a ce printemps envisagé d'aller dans ce sens en établissant un financement stable sur le long terme avec à la fois une participation de la Confédération destinée à réduire les frais à la charge des parents et des investissements dans la création de places d'accueil, et dans l'amélioration de la qualité de l'offre. Mais les élections sont passées par là et le renforcement de la droite aux chambres fédérales va renforcer un autre modèle basé sur des allocations pour frais de garde. Nous n'y sommes pas favorables, car cela ne favorisera pas le développement de nouvelles places en crèches avec un personnel de qualité et de bonnes conditions de travail.

HYPOCRISIE DE LA DROITE

Au plan cantonal, l'attaque de la droite parlementaire aux conditions de travail du personnel des crèches a fait l'objet d'un référendum. Nous attendons qu'une date soit fixée pour soumettre cette question en votation. La droite veut faire croire que le développement de crèches privées s'affranchissant des conditions de travail en usage va permettre aux parents de trouver une place. Rien n'est plus faux, puisque le prix des places du privé n'est pas proportionnel au revenu des familles et à la qualité de l'accueil. Le taux

d'effort des parents est déjà assez élevé avec les barèmes progressifs fixés pour les crèches subventionnées, mais la majorité politique actuelle au Canton n'entend pas augmenter véritablement son effort de financement des crèches. Les 400 000 frs supplémentaires au projet de budget 2024, pour un total de subvention cantonale de 2,2 millions de francs est un montant insignifiant au regard du besoin existant dans le canton.

INITIATIVE CONFISQUÉE

Le Conseil d'État genevois vient aussi d'invalider l'initiative populaire de l'UP, qui demandait des crèches gratuites pour tous les enfants. Le gouvernement l'a jugée anticonstitutionnelle, car la Constitution prévoit une participation financière des parents et parce que les places doivent répondre aux besoins des parents et pas à la demande. Nuance qui permet au Canton de trainer les pieds. L'initiative proposait comme financement une augmentation de la contribution patronale de 0,07 % à 0,5 % sur une période de 7 ans. Une occasion manquée de permettre à la population de se prononcer, à moins que le recours déposé ne donne raison aux initiant-e-s.

Définitivement, la solution passera par l'augmentation du financement de toutes les collectivités publiques, Confédération, canton et communes, pour faire face à une tâche publique urgente. Et si les parents genevois doivent payer un franc symbolique, soit ! 

Valérie Buchs

CLIMAT

NON aux monstres projets autoroutiers

Le SIT rejoint le camp des référendaires contre le développement climaticide du réseau autoroutier.

Référendum • Le Parlement a décidé de gaspiller 5,3 milliards de francs pour de nouveaux monstres projets d'autoroutes. Ces nouvelles infrastructures se situent toutes dans ou aux portes de grandes villes: Genève, Berne, Bâle, Saint-Gall et Schaffhouse. Ainsi, ces projets sont non seulement contraires aux objectifs climatiques inscrits dans la loi sur la protection du climat... mais aussi diamétralement opposés aux objectifs de ces villes qui visent à passer à des formes de mobilité plus respectueuses du climat. En pleine crise climatique, c'est inacceptable. Le SIT vous invite à soutenir le référendum lancé par l'Association Transports et environnement (ATE), l'association actif-traffic et les partis de gauche.

COÛTEUX: INVESTISSONS PLUTÔT DANS LA TRANSITION

Pour la période 2024-2027, le Conseil fédéral a débouqué 8,4 milliards de francs pour l'exploitation, l'entretien et les adaptations des routes nationales existantes. En outre, il propose au Parlement d'allouer 5,3 milliards de francs à l'extension des autoroutes, avec les projets susmentionnés. Et ce n'est que le début: près de 35 milliards en tout pour des autoroutes sont déjà pla-

nifiés ces prochaines décennies. À titre de comparaison, la Confédération ne dépense au total qu'environ 2 milliards par an pour la protection du climat. Ces projets autoroutiers sont inacceptables: cet argent devrait aller aux transports publics, aux mobilités actives et à un aménagement du territoire compact qui favorise la proximité.

NÉFASTE POUR LE CLIMAT

En Suisse, le trafic automobile est

le principal secteur émetteur de CO₂. Or, jusqu'à présent, aucune mesure efficace n'a été prise dans ce domaine. Contrairement à d'autres secteurs, les émissions de CO₂ dans les transports ont même continué à augmenter depuis 1990. Il est désormais prévu d'investir des milliards dans le développement du trafic automobile plutôt que dans le transfert vers des formes de transport plus respectueuses du climat. Cela nous mène à une impasse!



L'extension ne serait achevée qu'à une date où le trafic en Suisse devra être exempt d'énergies fossiles. Pour cela, il faut nettement moins de voitures.

INUTILE: LES EMBOUTEILLAGES NE FERONT QU'AUGMENTER

L'extension des autoroutes est avancée comme une solution pour les embouteillages. Pourtant, les expert-e-s de la planification des transports ont compris depuis longtemps qu'une augmentation de la capacité induit un surcroît de trafic. En d'autres termes, créer de nouvelles routes ne solutionne pas les problèmes de trafic, au contraire. L'extension du tube du Gubrist de quatre à six voies illustre ce phénomène en Suisse. Le deuxième tube a été construit il y a quelques années seulement et le troisième suit déjà. La preuve qu'avec plus de voies, les embouteillages s'élargissent sans raccourcir. Il n'est plus possible d'absorber un volume de trafic accru sur les autoroutes autour des villes et agglomérations. Pour cela, il faudrait augmenter la capacité des routes en ville. Or, il n'y a pas de place dans les zones urbanisées, à moins de démolir des maisons ou des infrastructures. Pour réduire les embouteillages, il faut transférer systématiquement le trafic automobile vers les transports publics, le vélo et la marche ou augmenter le taux d'occupation par voiture de 1,4 à au moins 3 personnes. 

actif-traffic.ch, adaptation SITinfo

Téléchargez
et signez
le référendum



SALAIRE MINIMUM LÉGAL

Pas d'impact significatif sur le chômage

Une première étude universitaire sur l'impact économique du salaire minimum légal vient d'être publiée. Résultats sans surprises.

Analyse • À la demande du Département de l'économie et de l'emploi, la Haute école de gestion et l'Université de Genève viennent de publier une première étude d'impact du salaire minimum légal sur l'économie. Les données sur l'évolution générale des salaires n'étant pas encore disponibles, cette étude s'est limitée à tenter de mesurer les premiers effets sur le chômage. Et les résultats ne sont ni surprenants ni mauvais. L'introduction du salaire minimum légal en novembre 2020 n'a pas déclenché le cataclysme économique que le patro-

nat prédisait durant la campagne: pas d'impact significatif sur le taux de chômage genevois, qui a baissé comme partout ailleurs en Suisse après la parenthèse de la pandémie de Covid-19.

En revanche, cette baisse a été légèrement moins forte pour les jeunes âgé-e-s de moins de 25 ans. Les raisons en sont simples: d'un côté, certains employeurs ont préféré renoncer à cette main-d'œuvre autrefois très bon marché, ou en ont engagé un peu moins (dorénavant au tarif du SML) qu'auparavant. De l'autre côté,

certain-e-s jeunes pourraient avoir modifié leurs choix de cursus de formation en se lançant plus tôt sur un marché du travail offrant dorénavant la perspective d'un salaire décent, ou à tout le moins plus attractif qu'auparavant.

En considérant les secteurs, la comparaison avec l'ensemble des cantons sans salaire minimum n'indique aucun impact significatif. Il en va de même pour les femmes, pour lesquelles il n'y a pas eu non plus d'effets statistiquement significatifs sur le chômage, bien qu'étant majoritairement concernées par le salaire minimum légal (2/3 des emplois en dessous de 23 frs/h étaient occupés par des femmes).

Ces résultats sont de bon augure pour les campagnes à venir dans d'autres cantons (Vaud, Fribourg, Valais) où des initiatives pour l'introduction d'un salaire minimum sont lancées. D'autres études sur les effets du salaire minimum légal à Genève sont attendues pour mars 2024 et mars 2025. On les attend avec impatience. 

Davide De Filippo

RETRAITES

Nouvelles déductions fiscales pour le 3^e pilier ?

Pas de renchérissement dans l'AVS, mais 500 millions d'optimisation fiscale pour les hauts revenus. Voilà en substance la politique de prévoyance menée par le Conseil fédéral.

Consultation • Le Conseil fédéral cherche à privilégier à nouveau, dans le cadre du 3^e pilier, les personnes disposant de revenus élevés et dont la prévoyance vieillesse est déjà très confortable. C'est le sens d'une modification d'ordonnance qu'il a mise en consultation lors de sa séance du 22 novembre, permettant aux détenteurs-trices de 3^e pilier de procéder à des « rachats » dans ce dernier, c'est-à-dire d'augmenter encore plus la part de leur fortune soustraite au fisc. Il s'agit d'un projet de mise en œuvre d'une motion d'Erich Ettlin (encore lui...), qui non seulement ne fait qu'accroître encore plus les inégalités, mais plombera également les collectivités publiques d'un demi-milliard de francs par an.

DEUX POIDS, DEUX MESURES

Un tel geste constitue un affront à la population. Dernièrement encore, le Conseil fédéral et le Parlement ont refusé d'accorder la pleine compensation du renchérissement pour les rentes AVS, ce qui aurait quelque peu soulagé les nombreux-euses seniors dont le pouvoir d'achat est sous pression. Les coûts étaient trop élevés à leurs yeux. Or peu après et en dépit d'autres mesures d'économies à l'ordre du jour, l'État aurait tout à coup assez d'argent pour réduire la charge fiscale des hauts ou très hauts revenus. Des allègements fiscaux d'un montant total de plus de 500 millions de francs sont ainsi prévus en faveur de la prévoyance privée. Soit une perte de recettes fiscales presque trois fois supérieure à ce qu'aurait coûté en 2023 la compensation du renchérissement dans l'AVS. Ce n'est rien d'autre qu'un subventionnement massif et une privatisation de la prévoyance vieillesse – au seul profit des très hauts revenus.

ENCORE UN CADEAU AUX RICHES

En effet, quiconque peut se permettre de verser le montant maximal de 7056 francs sur un compte du pilier 3a fait partie des privilégiés. Presque 90 % des ménages ne peuvent qu'en rêver. Pour les gros salaires, le 3^e pilier est donc avant tout un outil d'optimisation fiscale bien commode. Si des déductions supplémentaires sont autorisées, ces gens paieront encore moins d'impôts. Et comme les barèmes de l'impôt sur le revenu sont progressifs, les économies réalisées peuvent avoisiner 30 % des montants concernés. Les avantages accordés à ces catégories de revenus sont inutiles dans une optique de politique sociale. Car en plus d'avoir une très bonne rente LPP, les managers et les cadres disposent déjà de possibilités presque illimitées d'optimisation fiscale dans le 2^e pilier. Il n'y a donc certainement pas lieu de leur aménager des niches fiscales supplémentaires dans le 3^e pilier.



© Thanos Gkirinis

RENFORCER L'AVS !

L'USS se battra de toutes ses forces contre le projet d'extension du 3^e pilier présenté aujourd'hui. En effet, ce sont principalement les ménages ayant un revenu net de 150 000 francs et plus qui effectuent dans le 3^e pilier des versements donnant droit à une déduction fiscale. Les bas et moyens revenus, comme les facteurs ou le personnel de vente, n'ont guère les moyens de cotiser au 3^e pilier, ayant besoin de leur argent pour vivre. Les gens aux revenus ordinaires ou faibles sont ainsi livrés à eux-mêmes face à l'explosion des primes des caisses-maladie, des loyers et des prix en général. Le 3 mars 2024, le peuple suisse aura la possibilité de corriger cette politique en matière de rentes hostile à la population, en acceptant l'initiative pour une 13^e rente AVS. 

Communiqué USS du 22.11.23, adaptation SITinfo

TAPEZ, MESSIEURS !

Stupéfiant. Tandis que les féminicides se poursuivent à un rythme aussi régulier qu'intolérable, le Conseil fédéral ne trouve rien de mieux à faire que de refuser un financement additionnel pourtant nécessaire de la campagne que la Confédération est censée mener contre les violences domestiques, sexuelles ou liées au genre.

Un signal politique désastreux, qui sonne comme un blanc-seing aux abus de pouvoir et de force sexistes qui continuent de s'abattre sur les femmes et les minorités. Ou quand rigorisme financier libéral rime avec complicité. Tapez donc, Messieurs, les priorités du Conseil fédéral sont ailleurs.  **DDF**

DROIT DU BAIL

Avec plus de 60 000 signatures déjà récoltées, le double référendum fédéral lancé par l'ASLOCA, et soutenu par les syndicats (dont le SIT) contre la dégradation du droit du bail est en passe d'aboutir.

Alors que les bailleurs s'enrichissent depuis des décennies sur le dos des locataires à coups de loyers abusifs, et qu'ils ne manqueront pas de répercuter sur les loyers la hausse des taux hypothécaires, il est aussi urgent que salubre de s'opposer à l'affaiblissement de la protection contre les expulsions.

Rendez-vous dans les urnes en 2024.  **DDF**

DROIT DE MANIFESTER

La Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a finalement déclaré irrecevable le recours formé par la CGAS contre l'interdiction générale de manifestations décidée par le Conseil fédéral durant la 1^{ère} vague de COVID-19. Dommage, car elle était dans un premier temps entrée en matière, et avait jugé que cette interdiction était disproportionnée et par conséquent illicite.

Augurons que la CEDH entre- ra donc en matière sur un autre recours, formé cette fois-ci par la Grève du climat. Car la question n'est pas de savoir si les mesures sanitaires étaient pertinentes ou non (la CGAS appelait d'ailleurs à des mesures de protection encore plus fortes), mais bien de rappeler aux autorités helvétiques les principes du droit fondamental de réunion et de manifestation, trop souvent négligés par les autorités.  **DDF**

SALAIRES

Un verre d'eau à moitié plein

Augmenter les salaires pour compenser le renchérissement: un objectif nécessaire, seulement partiellement atteint pour 2024.

Bilan • « Indexation, indexation », c'est l'un des mots qui a été scandé toute l'année 2023, au vu de la hausse des prix, très forte en 2022 (2.8 % d'octobre à octobre), un peu plus faible en 2023 (1.3 %), et attendue à nouveau plus forte en 2024 (prévision de 1,9 à

2 %). Au vu de l'augmentation des primes d'assurances maladie et des loyers, et de la non compensation partielle des années précédentes, la perte de pouvoir d'achat est réelle pour les salarié-e-s, et c'est pour la compenser que l'USS demandait 5 %

d'augmentation salariale.

Ces 5 % se justifiaient d'autant plus pour les bas salaires, car plus le niveau de salaire est bas, plus l'impact des hausses de prix est élevé. La perte de pouvoir d'achat due à l'augmentation des primes d'assurances

maladie est beaucoup plus élevée pour les bas salaires.

Par ailleurs, la productivité du travail augmente régulièrement, et doit également être redistribuée sur les salaires. Sa croissance est constante et de près de 10 % en 10 ans, soit de 1 % par année en moyenne.

Résultat des négociations ? Il est très mitigé. Car si l'on peut d'un côté se féliciter que le patronat a concédé quelques augmentations dans certains secteurs, le taux de 5 % est loin d'avoir été atteint. Plusieurs secteurs compensent pleinement l'inflation de 2023, sans plus. Quelques-uns compensent en plus une partie de la perte sur les salaires réels des deux dernières années. Mais aucun n'anticipe pleinement la hausse attendue en 2024. ♦

Jean-Luc Ferrière

→ SALAIRE MINIMUM LÉGAL GENEVOIS

Par la loi, le salaire minimum est indexé automatiquement chaque année (indice d'août). L'augmentation est de 1,3 % pour 2024 et il passe à 24.32 frs (24.- frs en 2023).

→ CONTRATS-TYPES DE L'ÉCONOMIE DOMESTIQUE, DE L'ESTHÉTIQUE, DU COMMERCE DE DÉTAIL, ETC.

Les salaires minimaux des contrats-types sont indexés comme le salaire minimum de 1.3 % pour 2024. Le montant horaire pour les fonctions sans qualification passe de 24 frs à 24.32 frs. Le montant mensuel varie selon le nombre d'heures hebdomadaires (40h dans l'esthétique, 45h dans l'économie domestique) et s'il y a ou non un 13^e salaire.

→ TRAVAIL TEMPORAIRE

Pour le personnel temporaire non qualifié, c'est le salaire minimum genevois qui s'applique dans le canton. En 2024, il augmente donc de 1.3 % à 24.32 de l'heure. Pour le personnel qualifié, l'augmentation est de 3.2 %, passant de 4720 à 4870.84 frs mensuels.

→ HÔTELLERIE-RESTAURATION

Pour le personnel non qualifié

de l'hôtellerie-restauration, c'est le salaire minimum genevois qui s'applique (sans cela, le salaire serait de 3666 frs par mois...). Il augmente donc de 1.3 %. Le salaire mensuel dépend notamment du nombre d'heures par semaine et de s'il y a un 13^e salaire ou non. Dans d'autres cantons, la hausse est de 2.2 % + 5 francs sur les salaires minimums.

→ COIFFURE

Comme la CCT nationale de la coiffure comporte des salaires minimaux trop bas (de 3470 à 3850 par mois), c'est le salaire minimum genevois qui s'applique dans le canton. Pour 2024, l'augmentation est donc de 1.3 %, et le salaire mensuel passe de 4472 frs à environ 4530.15 (43 heures par semaine). Ailleurs en Suisse, les augmentations des salaires minimaux vont de 1,8 à 12,5 % selon la catégorie et les années d'expérience.

→ CONSTRUCTION GROS-ŒUVRE

0.- frs. Oui, vous avez bien lu. Les patrons, en rétorsion face au mouvement de grève de 2022, ont refusé toute négociation avec les syndicats et quitté la table des négociations. Il semble qu'ils distribueront néanmoins des aug-

Tour d'

Les résultats des prévisions p
selon les secteurs et les bran
également : augmentation gène
viduelle (selon des critères cor
etc.) ; augmentation des salaire
dans la CCT) ou des salaires ef
versés, qui peuvent être supéri
d'horizon de diff

mentations, mais selon leur bon vouloir, dans une logique purement clientéliste. S'ils pensent que cela découragera les travailleurs de lutter, ils se mettent la truelle dans l'œil.

→ SECOND-ŒUVRE

Les salaires effectifs sont tous augmentés de 0.70 frs par heure, soit 124.40 frs par mois, ce qui représente plus ou moins entre 2 % et 2,7 % d'augmentation en fonction des catégories. Les salaires minimaux augmentent de 2,3 % à 2,4 % selon les catégories (entre 60 et 75 cts de l'heure), à 4531 en catégorie C (non qualifiés, < 4 ans d'expérience), à 4905 frs en catégorie B (AFP ou après 3 ans d'expérience), à 5331 frs en catégorie A (CFC) et à 5864 frs pour les chefs d'équipe.



© Ussama Azam

horizon

pour 2024 sont très différents. Les méthodes changent générale (tous les salaires) ou individuelle le « mérite », l'ancienneté, les minimaux (minimaux inscrits effectifs (salaires effectivement leurs aux minimums). Bref tour différents secteurs :

→ ÉLECTRICITÉ

Les salaires effectifs seraient indexés de 2,2 %, sous réserve de confirmation, pas obtenue au moment de l'édition du journal.

→ PARCS ET JARDINS

Au moment d'envoyer le journal à l'imprimeur, la négociation n'était pas encore terminée. Suite au prochain numéro.

→ NETTOYAGE

Dans le nettoyage, les catégories de nettoyage d'entretien sont au salaire minimum légal, et donc indexées de 1,3 % à 24.32 frs/h. Pour toutes les autres catégories, le salaire horaire est augmenté de 25 cts, ce qui indexe la catégorie de nettoyage spécifique ou de chantier sans qualification et sans expérience de 2.2 %, et

pour les autres catégories, une augmentation inversement proportionnelle, de 1.05 % (sans qualification mais dès 4 ans d'expérience) à 0.86 % (chef-fe d'équipe) au fur et à mesure que les salaires augmentent.

→ CLINIQUES PRIVÉES

La grille salariale des cliniques privées genevoises sera unilatéralement édictée par les patrons en décembre. Mais comme on en a l'habitude avec ces « pauvres » entreprises, les salarié-e-s ne devraient pas obtenir un copek supplémentaire. On parie ? Promis, si on perd, on paie la tournée.

→ FONCTION PUBLIQUE CANTONALE, HUG, IMAD, EPI, AGOER, GIAP, EMS, ETC.

Une fois de plus, le parlement à majorité de droite ne compense pas entièrement le renchérissement, avec une indexation prévue des salaires limitée à 1 %. Il compense ainsi une partie de la hausse des coûts sociaux et du manque à gagner dû aux baisses d'impôts par la non-indexation partielle des salaires.

→ VILLE DE GENÈVE

L'indice de référence à la Ville est celui de décembre, qui ne sera pas

connu avant les premiers jours de janvier 2024. Il est donc trop tôt pour savoir ce qu'il en sera, même si la commission des finances a d'ores et déjà réservé un budget à cet effet.

→ PETITE-ENFANCE

Pour les crèches des communes couvertes par la CCT intercommunale (dans les communes de Carouge, Onex, Plan-Les-Ouates, Satigny, Confignon, Anières, Thônex et Meyrin), l'indexation suit l'indice d'octobre, et les salaires seront donc augmentés de 1,4 %.

Pour la CCT-Petite-Enfance Ville de Genève, ce sera l'indice de décembre 2023 qui sera la base de l'indexation. La rémunération des apprenti-e-s ASE a été modifiée selon les recommandations de l'ORTRA Santé-social.

À Lancy, l'indexation sera de 1,7 %.

→ CONFÉDÉRATION

Le personnel de la Confédération n'a été augmenté que de 1 %. On le voit, les fonctionnaires, tant au plan fédéral qu'au plan cantonal, sont les moins doté-e-s. Ils-elles bénéficient cependant d'annuités valorisant l'expérience, que les autres secteurs ne connaissent la plupart du temps pas. ♦

SERVICES PUBLICS

Résistons aux attaques de la droite

Postes insuffisants, indexation trop faible, et projets de lois qui menacent prestations et conditions de travail: trois raisons de poursuivre la lutte.



© Tim Milke

Mobilisation • Lors de la journée du 14 novembre, une Assemblée a réuni 500 grévistes déterminés à défendre les besoins de la fonction publique, et à exiger une pleine indexation salariale. En fin d'après-midi, ces revendications ont été portées dans la rue lors d'une large manifestation. La mobilisation s'est poursuivie avec un rassemblement de colère le 23 novembre, destiné à montrer la détermination du personnel aux député-e-s. Un mouvement plus nécessaire que jamais, car en Commission des finances, la majorité de droite du Grand Conseil a biffé 150 postes: tous les postes pour la transition écologique, ainsi que les postes liés à la croissance de la population, dont 70 postes au DIP. Dans un

canton riche, et au vu des entrées fiscales très favorables de ces dernières années, de telles coupes sont choquantes: en l'état, le projet de budget qui sera voté mi-décembre ne permet plus de répondre aux besoins de la population.

IMPOSSIBLE DE RÉPONDRE AUX BESOINS

Alors que les moyens prévus au budget présentés par le Conseil d'État étaient déjà insuffisants, les coupes à la hache effectuées par la Commission des finances vont gravement affecter les prestations à la population. Aux 150 postes biffés s'ajoutent des coupes dans les subventions d'associations actives dans le social, notamment

dans l'aide aux seniors. Ce projet de budget antisocial aura des conséquences dramatiques sur la population. Dans de telles conditions, impossible de faire face aux défis actuels tels que la croissance démographique, la pénurie de personnel formé, la transition écologique, l'augmentation de la précarité, ou des besoins dans l'enseignement spécialisé.

C'est pour s'opposer à ces coupes et réaffirmer ses droits que l'assemblée des délégué-e-s du Cartel intersyndical de la fonction publique a voté, à l'unanimité, une nouvelle demi-journée de grève le 5 décembre. Une assemblée de grève se tiendra à 16h au Palladium, suivie d'une manifestation.*

UNE INDEXATION TROP PINGRE

Le Cartel revendique aussi une pleine indexation salariale de 5 %, prenant en compte les rattrapages d'indexation de 2021 et 2022, selon l'évolution de l'indice des prix de la loi sur les salaires. Cette exigence de 5 % est commune à l'ensemble des faitières syndicales des secteurs publics romands.

Après n'avoir initialement rien prévu au budget, ce n'est que suite à une réévaluation des recettes fiscales que le Conseil d'État a décidé d'accorder un maigre 1% d'indexation. Tous les cantons romands prévoient d'indexer plus généreusement les salaires de la fonction publique et parapublique: 2,2 % à Neuchâtel, 2,13 % pour Jura, 1,9 % dans le canton de Vaud, 1,6 % à Fribourg et 1,5 % en Valais.

NOUVEAU « PERSONAL-STOP » ?

Enfin, le Grand Conseil devrait prochainement se prononcer sur des projets de loi qui visent à amaigrir l'État par tous les moyens, en supprimant aveuglément des postes et en bloquant la création de nouveaux postes. Ces projets font fi des compétences du personnel, et empêcheront l'État de développer des prestations répondant aux besoins d'une population croissante, vieillissante, et précarisée.

Aujourd'hui plus que jamais: mobilisons-nous pour défendre le service public! ♦

Françoise Weber

*Suivez l'actualité des mobilisations de la fonction publique sur sit-syndicat.ch

HUG

Des aides-soignant-e-s et des ASA remplacé-e-s par des agent-e-s hôteliers-ères

Les HUG introduisent une nouvelle fonction qui reprend en partie le cahier des charges des aides-soignant-e-s/ASA. Décision problématique.

Sous-enchère • Des agent-e-s hôteliers-ères, rémunéré-e-s une classe en dessous des aides-soignant-e-s, ont déjà commencé à travailler dans plusieurs services des HUG. Or, plutôt que de venir en renfort des équipes soignantes, ils-elles remplacent des aides-soignant-e-s et des assistant-e-s en soin et accompagnement (ASA) pour faire des économies. Une taylorisation du travail discutable.

Comme l'arrivée de cette nou-

velle fonction se réalise à effectifs constants, cela signifie que des postes d'ASA/aides-soignant-e-s sont supprimés pour créer des postes d'agent-e-s hôteliers-ères. Par conséquent, les soins doivent être prodigués aux patient-e-s par une équipe soignante qui s'en trouve réduite, faisant augmenter la charge de travail qui pèse sur ses épaules. L'introduction des agent-e-s hôteliers-ères serait une plus-value si elle venait renforcer les équipes soignantes,

mais dans le projet des HUG, on déshabille Paul pour habiller partiellement Jacques!

Réuni en Assemblée générale, le personnel aide-soignant fait ainsi ce constat de surcharge, et du cercle vicieux qu'il engendre sur le taux d'absence: où la surcharge atteint la santé du personnel, ce qui augmente encore la charge des autres, et ainsi de suite.

Au final, les aides-soignant-e-s disposent de moins de temps pour

les soins, donc de moins de temps d'écoute pour les patient-e-s, et pour les soins relationnels.

Une délégation syndicale a été désignée pour défendre les revendications définies lors de l'AG. Notamment que les postes d'agent-e-s hôteliers-ères viennent s'ajouter aux équipes soignantes, sans suppression de postes d'ASA, pour qu'il s'agisse d'une plus-value pour toutes; et de garantir le remplacement des postes d'ASA lors de départs. Le personnel demande également une revalorisation de la classe salariale des ASA puisque celle-ci ne prend pas en compte le niveau de responsabilité, les pénibilités, les compétences relationnelles, etc. qui sont mises en œuvre quotidiennement dans leur fonction. Il est aussi nécessaire que les HUG reconnaissent et considèrent l'importance de cette fonction essentielle. ♦

Sandra Froidevaux



© Anshu

RESTAURATION

Canonica veut museler syndicats et employé-e-s

Député et patron de Swisscanonica, Vincent Canonica a annoncé avoir déposé plainte contre ses employé-e-s, qui avaient témoigné de leurs conditions de travail.

Aéroport • Basée à Vernier, la société Swisscanonica emploie plus de 60 personnes à l'aéroport de Genève et environ 300 dans les aéroports du monde entier. Alors que la société se vante sur son site internet d'avoir renoué avec de très bons résultats suite à la pandémie et de réaliser un chiffre d'affaires de plus de 50 millions de francs dans ses 20 points de vente, nombreux sont ses employé-e-s qui souffrent, et ne se sentent pas respectés.

DES NÉGOCIATIONS DANS L'IMPASSE

Suite à de graves dysfonctionnements au sein de l'entreprise, des négociations se sont tenues pendant plusieurs mois autour des revendications du personnel. Au final, l'entreprise n'a cédé que sur une seule des revendications

principales, et quelques détails techniques... Contre l'octroi de dix minutes forfaitaires de temps de change par jour, l'entreprise exigeait la signature d'un accord global entérinant l'absence de changements concernant tous les autres problèmes. La loi est pourtant du côté des travailleurs-euses concernant la quasi-totalité des revendications... Face à cette impasse totale, les militant-e-s et les syndicats SIT et UNIA ont décidé de dénoncer publiquement Swisscanonica et de demander qu'une inspection y soit réalisée par l'OCIRT.

Lors d'une conférence de presse organisée le 26 octobre 2023, les travailleurs-euses ont notamment dénoncé le fait d'avoir parfois dû uriner dans des gobelets ou se retenir durant des heures en l'absence de remplaçant-e-s leur permettant

d'aller se soulager. À cela s'ajoutent bien d'autres problématiques : temps de pauses rognés, heures en RHT abusivement récupérées par l'employeur, déplacements dans l'aéroport non payés, plannings sans cesse chamboulés, pressions et mépris généralisé du personnel... Des atteintes aux droits des employé-e-s n'ont jamais été corrigées par l'employeur.

CANONICA PÊTE UN CABLE

Le moins que l'on puisse dire est que le député du parti « Liberté et justice sociale » et directeur de Swisscanonica n'a pas apprécié cette dénonciation. Plutôt que de prendre ses responsabilités, en prenant les mesures nécessaires pour répondre aux revendications légitimes de son personnel, le député fait signer une pétition à ses employé-e-s afin de

démentir les révélations concernant l'urine. Malgré la pression évidente générée lorsqu'un patron entreprend une telle démarche, l'entreprise n'est parvenue à réunir que 30 signatures, soit moins de la moitié de ses effectifs à l'aéroport. Pire encore, Vincent Canonica a déposé plusieurs plaintes pénales afin de museler syndicats et salarié-e-s ! Le comble pour un élu qui vient de faire le serment « de rester strictement attaché aux prescriptions de la Constitution »... qui garantit notamment liberté d'expression et droits syndicaux.

Cette atteinte scandaleuse, doublée d'une tentative inacceptable d'intimidation des salarié-e-s, impose une réaction virulente. Réunis face à l'Hôtel-de-Ville au lendemain de l'annonce du dépôt de plaintes, les syndicats SIT et Unia ont dénoncé cette situation, distribuant aux député-e-s des verres de jus de pomme symbolisant de l'urine et des tracts rappelant au député Vincent Canonica que la démocratie ne s'arrête pas aux portes des entreprises. Ce soir-là, le député s'est mystérieusement fait porter pâle...

Les syndicats exigent le retrait immédiat des plaintes déposées par Swisscanonica contre ses employé-e-s ainsi qu'une entrée en matière sur leurs revendications. Afin d'y parvenir, la Chambre des relations collectives de travail (CRCT) a été saisie. Une première audience est agendée en décembre. Affaire à suivre... ♦

Julien Repond

HÔTELLERIE

Femmes de chambre en ordre de bataille

Les femmes de chambre veulent en finir avec la précarité. Elles ont présenté leur manifeste aux médias, et se préparent à faire campagne pour améliorer leurs conditions de travail.

Révolte • Elles sont femmes de chambre. Leurs contrats les précarisent. Elles enchaînent des journées de travail interminables avec des cadences infernales. Elles font briller de 15 à 35 chambres par jour. Les gestes répétitifs et la pression fatiguent et cassent, physiquement et mentalement. Poussées à bout, elles tombent malades, sont harcelées par les assurances de leurs employeurs pour retourner au travail et sont licenciées sans égards dès que cela est légalement possible.

DÉNONCIATIONS GLAÇANTES

Les dénonciations des femmes de chambre, masquées afin d'éviter des représailles patronales, sont glaçantes : violences physiques, pressions psychologiques, insultes, matériel défectueux, accidents du travail, maladies liées à l'épuisement et aux gestes répétitifs, licenciements abusifs, pluies d'avertissements, produits toxiques, harcèlement de la part des assurances, heures non payées, pauses rognées... La liste est longue. « Nos contrats ne garantissent bien souvent qu'un faible nombre d'heures par semaine (25h dans la sous-traitance et moins encore en tant que temporaire, ndr) », dénonce Asma*, femme de chambre depuis 10 ans chez Enzler, sous-traitant du nettoyage de chambres d'hôtels à Genève. « On ne peut jamais s'organiser à l'avance. On sait quand on rentre le matin mais jamais quand on sort le soir. »

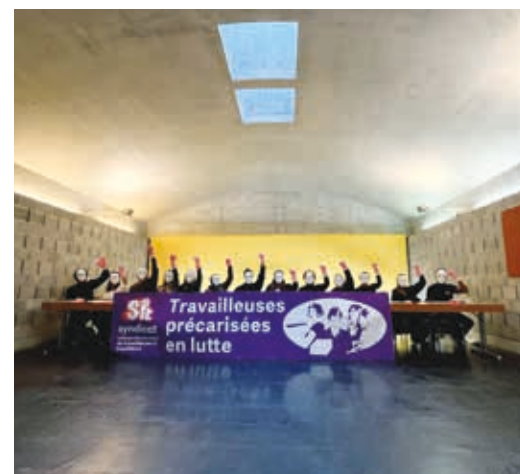
UNE PRESSION INFERNALE

« En plus, une partie des heures que nous réalisons ne sont pas payées », renchérit sa collègue Maria*. « Nos pauses sont déduites forfaitairement alors qu'on nous pousse à les écourter pour finir au plus vite ! » Ne pas arriver en avance revient à se faire mal voir par la gouvernante et à se contenter du matériel qui reste, souvent défectueux.

« Les objectifs fixés sont inatteignables », dénonce Awa*, elle aussi employée par la même entreprise. « Soit nous sommes trop lentes soit le travail n'est pas assez bien fait. Il y a toujours une bonne raison de nous coller un avertissement ». D'un point de vue physique aussi, le métier pèse sur la santé de travailleuses dont la longévité à de tels postes est faible. « Après 8 ans dans le métier, je suis toute cassée », désespère Ana*. À 43 ans, elle va se faire opérer d'une hernie, quelques mois à peine après une opération de la hanche.

DES PROPOSITIONS CONCRÈTES

Le manifeste ne se contente pas de décrire la situation actuelle. Il propose de nombreuses solutions aux problématiques rencontrées. Parmi elles, le respect du droit du travail existant, une augmentation du nombre de contrôles ainsi que des améliorations des conditions de travail via un avenant genevois à la Convention collective nationale de l'hôtellerie-restauration.



« Notre métier est intense », conclut Rosa. « Nous réclamons une retraite anticipée à 60 ans, une revalorisation salariale et une amélioration de nos conditions de travail ! »

EN QUÊTE DE VISIBILITÉ

Le métier de femme de chambre est peu connu du grand public. Confinées aux couloirs et aux chambres vides des hôtels, les femmes de chambre sont, dans l'écrasante majorité des cas, des femmes migrantes en situation de précarité. À quelques exceptions près qui ont fait la Une, tels que la grève victorieuse de l'Ibis de Boulogne Billancourt ou le viol de Nafissatou Diallo au Sofitel, on parle trop peu des femmes de chambre. Déterminées à renverser cette tendance, le collectif du SIT a également créé le compte Instagram *Comme une femme de chambre* où vous retrouverez le manifeste et des témoignages. La lutte continue! ♦

Julien Repond
*Prénoms fictifs



VILLE DE GENÈVE

Départs anticipés enfin possible pour les fonctions pénibles ?

Commencées il y a plus de 10 ans, les négociations pour une libération anticipée de travailler pour les fonctions particulièrement pénibles sont à bout touchant.

Retraites • Enfin ! Les discussions autour du droit à une retraite anticipée pour les fonctions particulièrement pénibles ont abouti, bien que l'entrée en vigueur du dispositif reste incertaine. Le projet prévoit la libération anticipée de l'obligation de travailler dès l'âge de 62 ans pour le personnel concerné. Pendant deux ans, il continuera à recevoir son salaire et les autres éléments du traitement (sauf les indemnités de nui-

sance ou d'inconvénient de service horaire), jusqu'à l'âge de la retraite prévue par le statut du personnel (64 ans). Pour en bénéficier, il faudra avoir exercé une ou plusieurs fonctions pénibles durant 10 ans sur les 15 dernières années avant le début de la mesure. Moyennant l'adoption du budget 2024 par le conseil municipal, le nouveau règlement pourrait entrer en vigueur dès janvier prochain.

La pénibilité a été déterminée

sur la base de différents critères. Les sollicitations physiques (port de charges, contraintes posturales) et celles liées à l'environnement de travail (bruit, ambiance thermique, humidité de l'air, vibrations, gaz d'échappement) donnent des points de pénibilité. Aujourd'hui, ce sont 370 personnes qui exercent ces fonctions en Ville de Genève, en fonction du seuil de 195 points minimum fixé par le Conseil administratif. Les ouvriers-ères de

la Voirie, les horticulteurs-trices du SEVE ou les peintres décorateurs-trices du GTG, par exemple, figurent parmi la trentaine de fonctions concernées. Cette liste, publique, sera révisée tous les dix ans après négociations avec les partenaires sociaux.

Le personnel concerné sera sous contrat de travail et continuera à cotiser à la caisse de prévoyance durant toute la durée de la libération de l'obligation de travailler, mais devra s'assurer lui-même en cas d'accident. Normalement, les employé-e-s devront demander à bénéficier de cette mesure avec six mois d'anticipation. Comme il s'agit d'un droit, elle ne pourra pas être refusée. Dernière bonne nouvelle, une disposition transitoire permettra à toutes les personnes concernées de pouvoir en bénéficier sans délai à la date de l'entrée en vigueur du règlement. ♦

Valérie Buchs



ÉCOLES DE MUSIQUE

Victoire syndicale contre le Conservatoire populaire

Après deux ans de lutte, le SIT et le personnel mobilisé ont obtenu du Conservatoire populaire qu'il renonce à un tarif salarial non conforme à la CCT.

Lutte collective • Fin juin 2021, à la veille des vacances scolaires, la direction du Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre (CPMDT) informait par écrit les enseignant-e-s de son institution de la création d'un nouveau mode de rémunération intermédiaire – entre le tarif de cours individuel et le tarif de cours collectif. Mais ce nouveau tarif, qui n'existe pas dans la CCT des écoles de musique, a un impact très négatif pour le personnel concerné : une diminution du salaire d'environ 11 % pour les heures de travail payées selon ce nouveau tarif, ou une augmentation du travail pour compenser la perte de salaire. Deux ans plus tard, au terme d'une saga syndicale édifiante, la lutte des travailleurs-euses a payé.

COMMISSION PARITAIRE ET CRCT SAISIÉS

Mandaté, le SIT a demandé dès juillet 2021 au Conservatoire populaire de respecter la CCT et de stopper l'introduction de ce nouveau tarif

salarial. Après plusieurs courriers, le syndicat a rencontré la direction à deux reprises à l'automne 2021, pour rappeler que le nouveau tarif ne figurait pas dans la CCT, et que le fonctionnement prévu pour toute modification de la CCT n'avait pas été respecté.

Pourtant, le CPMDT a continué d'appliquer ce tarif non conforme à la CCT. Le SIT a donc saisi la commission paritaire de la CCT en décembre 2021. En juin 2022, la commission paritaire s'est prononcée et nous a donné raison : l'application de ce nouveau tarif était non conforme à la CCT. Elle a ainsi demandé que ce tarif cesse, par courrier durant l'été 2022. En parallèle, le SIT a réclamé le paiement rétroactif aux enseignant-e-s concerné-e-s de la différence salariale négative induite par ce nouveau tarif.

À l'automne 2022, la direction du Conservatoire populaire – qui continuait de payer des salarié-e-s au tarif non conforme – a souhaité être auditionnée. Mais l'audition de novembre

2022 n'a pas remis en question la décision de la commission paritaire concernant la non-conformité du nouveau tarif, ni la demande de cesser l'application de celui-ci. Elle a réitéré sa position en mars 2023, lorsque le CPMDT a demandé à la commission paritaire de revoir sa décision.

Le Conservatoire populaire n'ayant toujours pas cessé l'application du tarif non conforme, le SIT a saisi la Chambre des relations collectives de travail (CRCT) fin juin 2023. Lors de la séance de conciliation, la CRCT a rappelé la non-conformité de la nouvelle tarification et la nécessité de respecter le partenariat social pour toute modification.

PAIEMENT RÉTROACTIF DES SALAIRES PERDUS

Ce n'est qu'après une rencontre avec le SIT en octobre 2023 que la direction du Conservatoire a finalement cessé d'appliquer ce tarif salarial non conforme, initié deux ans auparavant. Les employé-e-s concerné-e-s ont obtenu le remboursement rétroactif du salaire, qui représente une rétrocession salariale d'un peu plus de 100 000 frs pour les deux années scolaires concernées.

Cette lutte syndicale a fortement mobilisé le personnel syndiqué au SIT : soutenu-e-s par la secrétaire syndicale du secteur et les ressources juridiques du SIT, nos membres ont accompli près de 150 heures de travail bénévole pour récolter des informations, discuter avec des collègues, participer à la rédaction de courriers, ainsi qu'à des réunions entre membres, avec la direction, à la commission paritaire et à la CRCT. Mais la saga de ce litige collectif montre bien que cet engagement porte ses fruits, et que l'action collective est nécessaire pour protéger les salarié-e-s. ♦

Clara Barrelet & le comité SIT Écoles de musique, danse et théâtre



**BIENVENUE À LA CAISSE
DE CHÔMAGE DU SIT**

Afin de répondre aux questions sur l'assurance-chômage, et vous permettre d'éviter les nombreux pièges qui jalonnent cette étape difficile de votre parcours professionnel, nous invitons les chômeuses et chômeurs nouvellement inscrit-e-s auprès de la caisse du SIT à une

**SÉANCE D'INFORMATION
LUNDI 15 JANVIER 2024, À 14H30
GRANDE SALLE DU SIT**

Vous y obtiendrez également des informations sur le fonctionnement de notre syndicat, sur nos actions pour améliorer la condition des personnes au chômage et sur les possibilités que vous avez de participer à la vie et à la formation des positions du syndicat dans votre secteur d'activité ou sur des dossiers thématiques variés.

**Décisions du SIT
et de la CGAS**

**LORS DE SA SÉANCE
DU MOIS DE NOVEMBRE,
LE COMITÉ SIT A :**

- ♦ voté l'ouverture du fonds de grève pour la grève de la fonction publique
- ♦ bénéficié d'un rappel historique sur la fusillade du 9 novembre 1932
- ♦ discuté de la problématique des primes d'assurance maladie
- ♦ adopté les mots d'ordre pour les votations du 3 mars 2024 : OUI à l'initiative pour une 13^e rente AVS; NON à l'initiative sur les rentes; NON aux lois 12290 et 12291 sur la PPE dans le PAV; OUI à la loi pour la suspension des délais référendaires à Pâques; OUI à la loi pour un exercice des droits politiques en adéquation avec les réalités d'aujourd'hui; PAS DE PRISE DE POSITION sur la loi concernant l'hymne officiel de la République et canton de Genève
- ♦ abordé les référendums fédéraux lancés par l'Asloca sur la protection des locataires
- ♦ fait un retour sur la formation donnée par l'association

décadréE sur la prise de parole
♦ validé le calendrier des séances pour l'année 2024

**LORS DE SA SÉANCE
DU MOIS DE NOVEMBRE,
LE COMITÉ CGAS A :**

- ♦ abordé l'organisation du 1^{er} mai 2024
- ♦ évoqué la préparation de la nouvelle législature des juges prud'hommes
- ♦ adopté les mots d'ordre pour les votations du 3 mars 2024 : OUI à l'initiative pour une 13^e rente AVS; NON à l'initiative sur les rentes; NON aux lois 12290 et 12291 sur la PPE dans le PAV; OUI à la loi pour la suspension des délais référendaires à Pâques; OUI à la loi pour un exercice des droits politiques en adéquation avec les réalités d'aujourd'hui;
- ♦ adopté une résolution sur la situation en Palestine
- ♦ abordé l'assemblée des délégué-e-s de l'USS du 1^{er} décembre
- ♦ adopté l'ordre du jour de l'Assemblée des délégué-e-s de la CGAS du 19 décembre



L'Observatoire romand du droit d'asile et des étranger-èrexs (ODAE romand) publie régulièrement des dossiers thématiques « Panorama ». Nous y proposons des analyses, des cas d'applications du droit et des témoignages, principalement sur des questions de droit des

étranger-èrexs (LEI et ALCP). Découvrez notre nouvelle parution qui traitera de l'emprisonnement (administratif, avant jugement, en exécution de peine) pour les personnes étrangères, et comment vous abonner: <https://odae-romand.ch/panorama/>

LE COURRIER
L'essentiel, autrement.

**l'info
à vos
côtés**

**COMPRENDRE
LE MONDE,
AGIR ENSEMBLE**

**-30% sur nos abos
aux membres de nos
réseaux partenaires**
lecourrier.ch/offres

FANFARE SYNDICALE



Le SIT souhaite créer une fanfare syndicale pour accompagner des manifestations, défilés, actions coup de poing.

Nous sommes à la recherche de musiciennes-ns amatrices-eurs ou professionnel-le-s qui voudraient rejoindre cette aventure.

N’hésitez pas à contacter les sous-signés en demandant nos adresses courriels au secrétariat.

Nous ferons, durant cette automne, une première rencontre musicale, pour voir ensemble le répertoire, les répétitions...

À bientôt !

Daniel Schweizer – Daniel Häring – Philippe Clerc



syndicat
interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

Pour une 13^e rente AVS Contre une nouvelle élévation de l’âge de la retraite Faisons campagne ensemble !

Le 3 mars prochain, nous voterons sur deux initiatives diamétralement opposées : pour l’initiative de l’USS pour une 13^e rente AVS d’un côté, et contre l’initiative des jeunes PLR pour augmenter encore l’âge de la retraite de l’autre.

Afin de discuter des enjeux et de nous organiser pour mener ensemble cette double campagne, nous vous invitons à participer à un

Apéro-débat Mardi 23 janvier, de 18h15 à 20h

Grande salle du SIT

Afin de nous permettre d’organiser au mieux ce moment convivial, merci d’annoncer votre participation à sdestanne@sit-syndicat.ch, ou en appelant le secrétariat au 022 818 03 00.



Metro Boulot Kino

Saison 2023-2024

PRESENTE



Un monde sans travail ?

France | 2017 | 75 minutes
Un documentaire de Philippe Borrel

Le plein-emploi apparaît comme la promesse d’un passé définitivement révolu. Le capital préfère désormais investir dans les machines « intelligentes », plus fiables et moins coûteuses que les humains. Et les inégalités se creusent. Mais pour certains, cela n’est pas une fatalité. Ce documentaire mène l’enquête sur cette fin annoncée du « travail », en France, en Belgique, en Suisse, dans la Silicon Valley et sur la côte Est des États-Unis, à la rencontre de chercheurs, d’entrepreneurs ou de lanceurs d’alerte au cœur d’un nouveau monde en pleine « disruption » technologique et sociale.

Projections et discussions sur le thème du travail

DISCUSSION : avec Mireille Bétrancourt, professeure, TECFA - FPSE, Université de Genève.

Mardi 30 janvier 2024 à 19h

PROJECTION

FONCTION CINEMA

MAISON DES ARTS DU GRÜTLI
16, rue du Général Dufour,
1211 Genève 11

www.metroboulotkino.ch

metroboulotkino@ik.me



syndicat
interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

Formations des secteurs public-santé-social

26 avril
Être représentant-e et militant-e syndical-e module 1

24 septembre
Être représentant-e et militant-e syndical-e module 2

4 juin
Militer dans l’administration cantonale

Date à venir
Statuts Secteur Petite Enfance

Date à venir
GIAP - Statuts GIAP historique de la lutte syndicale

Date à venir
CCT EMS

Date à venir
CCT Trajets

Pour plus d’informations, adressez-vous à votre secrétariat syndical ou envoyez un mail à sit@sit-syndicat.ch

24 janvier
Élaboration de la communication syndicale pour le personnel Ville de Genève

13 février
Être représentant-e et militant-e syndical-e module 3

19 février
CCT AGOER (18h-20h)

26 février
CCT FASe (10h-15h30)

14 mars
Entretiens de service LPAC

On lâche rien

Cet automne, tandis que les animateurs-rices du parascolaire ont poursuivi leur tournée des communes (cette fois-ci à Carouge) pour dénoncer leurs conditions de travail, nous avons accueilli les député-e-s avec un verre de p... pardon, de jus de pomme, pour dénoncer les agissements antisyndicaux de leur collègue Vincent Canonica (lire en page 11), avant de retrouver... les animateurs-rices du parascolaire nombreuses et nombreux à avoir participé aux grèves de la fonction publique et du secteur subventionné.

Un automne dans la rue, avec des travailleuses et travailleurs combattif-ves, déterminé-e-s à ne plus se laisser marcher dessus. 

Davide De Filippo



JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

LAPOSTE

SIT INFO
CP 3135
1211 GENÈVE 3



© Demir Sönmez

IMPRESSUM
Edition: syndicat SIT
Rédaction: Davide De Filippo
Mise en page: Stéphane Hernandez,
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière
Clara Barrelet, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Jérôme Chapuis, Clément Dubois, Équipe Chômage, Davide De Filippo, Sarah Destanne, Merita Elezi, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Anne Fritz, Sandra Froidevaux, Jesús Gomez, Thierry Horner, Alice Lefrançois, Martin Malinovski, Nicole Moser, présidence du SIT, Julien Repond, Georges Tissot, Françoise Weber.

Impression
Ediprim SA, Bienne
Tirage: 11500 exemplaires
Paraît 7 à 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT

Reproduction d'articles autorisée
et souhaitée, mais seulement avec
mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions
des membres, pour autant qu'elles portent
sur l'activité syndicale au sens large et soient
conformes aux principes généraux du SIT.

